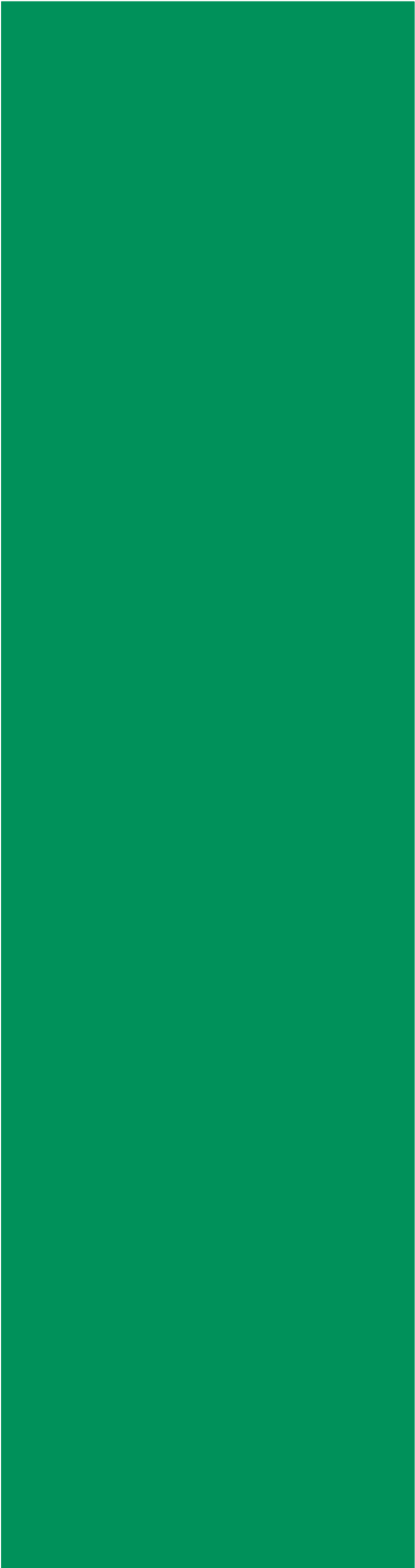




MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif	28
Bilan passif	30
Compte de résultat	31

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	33
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	34
Règles et méthodes comptables	37
Evolution des capitaux propres	40
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	41
Ventilation de l'actif net par nature de parts	42
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	43
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	46
Exposition directe sur le marché des devises	47
Exposition directe aux marchés de crédit.....	48
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	49
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	50
Créances et dettes : ventilation par nature.....	51
Frais de gestion, autres frais et charges	52
Engagements reçus et donnés.....	54
Autres informations	55
Détermination et ventilation des sommes distribuables	56
Inventaire.....	62
Inventaire des opérations à terme de devises.....	63

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	64
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	66
Synthèse de l'inventaire	67

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BOURSES

L'année a démarré par quelques hésitations sur fond de tensions sur les taux longs et de l'émergence d'un nouveau modèle chinois d'Intelligence artificielle (IA), qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur. Ces variations paraissent anecdotiques au regard de la réaction des actions à la politique commerciale américaine. Le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière déclenchée par le grand confinement de 2020. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations (notamment une trêve commerciale avec la Chine), le soulagement a prévalu. Même si les rebondissements n'ont pas manqué et si la situation reste instable, les investisseurs ont choisi de privilégier les aspects positifs, à savoir le reflux des tensions commerciales. **Après avoir perdu 1,7 % au 1^{er} trimestre, les actions mondiales (indice MSCI AC World en dollars) ont terminé le 2^e trimestre en hausse de 11 %.**

La nervosité n'a toutefois pas disparu comme l'illustre la brutale chute des actions après la publication le 1^{er} août du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis qui a conduit les investisseurs à s'inquiéter du risque de récession. Grâce aux bons résultats des entreprises et à d'autres indicateurs économiques plus solides, ces inquiétudes ont reflué malgré les doutes persistants sur l'emploi. Ce soulagement a permis aux actifs risqués de profiter du discours de Jerome Powell fin août à Jackson Hole qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) en septembre. Dans ce contexte porteur, les inquiétudes à la fin du 3^e trimestre sur le risque de paralysie budgétaire aux Etats-Unis (*shutdown*) et les annonces de nouvelles hausses des droits de douane sur certaines catégories de produits n'ont pas empêché **les actions mondiales de progresser de 7,3 % au 3^e trimestre. Leur hausse de 3,0 % au 4^e trimestre** reflète imparfaitement la fébrilité des investisseurs en fin d'année qui a envoyé l'once d'or (+64,6 % en 2025) au-dessus de 4 500 dollars en décembre. Toutefois, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets lorsque les investisseurs ont trouvé des raisons de se rassurer, sur le front commercial comme sur d'autres sujets (difficultés de deux banques régionales américaines ; déceptions sur les résultats de certaines valeurs technologiques en novembre). Les valorisations de plusieurs valeurs technologiques ont suscité des interrogations mais la réalité économique des investissements liés à l'IA a semblé suffisamment solide pour éloigner les craintes d'une « bulle ».

L'indice MSCI AC World en dollars a progressé de 20,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont progressé de 30,6 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars), profitant de valorisations moins tendues qu'ailleurs, en particulier sur les valeurs technologiques des grands indices. Les actions chinoises affichent une hausse annuelle de 28,1 %. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de +29,7 %, la bonne tenue de Singapour et Taiwan grâce aux semiconducteurs compensant la hausse beaucoup plus modeste des actions indiennes. L'indice **S&P 500** a gagné 16,4 %, l'indice du Nasdaq composite 20,4 % et l'indice des « Magnificent 7 » 24,6 %. **L'indice EuroStoxx 50** a terminé en hausse de 18,3 % et le MSCI EMU de 20,8 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+56,5 % pour le MSCI Spain, +32,2 % en Italie, +17,9 % en Allemagne et +10,3 % en France). Les actions **japonaises** ont été soutenues par la perspective d'une relance budgétaire énergique après la nomination de la nouvelle première ministre en octobre. Le Nikkei 225 a gagné 26,2 % en douze mois. A l'issue de variations trimestrielles heurtées en lien avec le comportement des valeurs technologiques, le style Croissance (+21,6 % pour l'indice MSCI AC Growth) surperforme le style Value (+19,3 % pour l'indice MSCI AC Value) qui a profité de l'envolée des banques, en particulier en Europe. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

POLITIQUE MONÉTAIRE

Après avoir baissé son taux directeur de 100pb pour amener le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, fin 2024, la **Réserve fédérale américaine** (Fed) n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'en septembre 2025. Adoptant dans un premier temps un diagnostic positif sur la santé de l'économie, Jerome Powell a été confronté en juillet à de premières dissensions, deux membres du FOMC (Federal Open Market Committee) votant pour une baisse immédiate de 25pb. Malgré les appels de la Maison Blanche pour des baisses rapides des taux directeurs, le Président de la Fed a estimé en juillet qu'il convenait de patienter. Son analyse a radicalement changé au cours de l'été : le 22 août à Jackson Hole, il a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté, ouvrant ainsi la voie à une baisse des taux directeurs. Le 17 septembre **la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb.** Seul Stephen Miran, fraîchement nommé au FOMC, a voté pour une baisse de 50pb. Malgré cette quasi-unanimité, le comité apparaît très divisé sur le niveau de taux approprié d'ici la fin de l'année. Au 4^e trimestre, la Fed a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 % le 10 décembre. Aucune de ces décisions n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC. La ligne de partage passe entre les membres qui s'inquiètent de la situation de l'emploi et ceux qui se préoccupent d'une inflation toujours élevée. En outre, à partir du 1^{er} octobre, les débats se sont tenus dans le contexte particulier où le blocage de certaines activités fédérales (*shutdown*), a empêché la publication de nombreuses données économiques. Le *shutdown* a duré six semaines mais les retards se sont prolongés.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Les données finalement publiées sur la croissance (au-dessus des attentes) et l'inflation (en ralentissement) ont présenté un diagnostic plutôt favorable mais restent distordues par les conditions particulières de leur recueil. Les rapports sur l'emploi en octobre et novembre ont confirmé le message des indicateurs « alternatifs » d'un curieux équilibre sur le marché du travail : « peu d'embauches – peu de licenciements » mais la perception de la situation de l'emploi par les ménages se dégrade. En déclarant que l'économie ne paraissait pas en surchauffe, et dans la mesure où le risque inflationniste ne semble pas inquiéter la Fed, Jerome Powell a confirmé que le marché du travail devrait rester l'élément central de la politique monétaire alors que le taux directeur est désormais dans « une fourchette proche des estimations du niveau neutre ». Il a ajouté qu'il ne pensait pas qu'une hausse des taux soit « le scénario de base de quoi que ce soit ».

La **Banque centrale européenne (BCE)** a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1^{er} semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du **taux de dépôt à 2,00 %** en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0,2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1^{er} trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2^e et 3^e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4^e trimestre.

TAUX LONGS

Le **rendement du T-note à 10 ans** (4,57 % fin 2024) a atteint 4,80 % le 14 janvier pour ce qui sera le point haut de l'année. Par la suite, des données jugées rassurantes sur l'inflation, de nouvelles déclarations de membres de la Fed, plusieurs indicateurs d'activité en retrait et les nombreuses incertitudes sur la politique économique de l'administration Trump ont entraîné une détente des taux. Comme les autres classes d'actifs, le rendement du T-note à 10 ans s'est montré très sensible aux développements autour de la politique commerciale. Tout au long de la courbe, les rendements ont connu de violentes variations sur des périodes très courtes dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Un calme relatif a ensuite pu être observé, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis (dégradation de la note souveraine américaine par l'agence Moody's le 16 mai de Aaa à Aa1). Le rendement du T-note à 10 ans, qui était tombé à 4,00 % début avril, est ainsi remonté vers 4,60 % en mai avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act', promulguée le 4 juillet. Toutefois, les adjudications sont restées bien absorbées, éloignant les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain. Le rendement du T-note à 10 ans s'est orienté à la baisse pendant une grande partie du 3^e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il a terminé à 4,15 % fin septembre puis a évolué sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à la fin de l'année dans le contexte du *shutdown* (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1^{er} octobre au 12 novembre) qui a retardé ou empêché la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan (inflation, taux de chômage, croissance, ...). **Le rendement du T-note à 10 ans a terminé l'année à 4,17 % soit une détente de 40pb en douze mois.** La partie longue de la courbe a sous-performé (+6pb pour le taux à 30 ans à 4,84 %), les investisseurs s'inquiétant des menaces sur l'indépendance de la Fed et de la trajectoire des finances publiques. Sous l'effet des trois baisses de 25pb des taux directeurs à partir de septembre, la partie courte a surperformé (-77pb à 3,47 %). L'écart entre le taux à 30 ans et le taux à 2 ans est passé de 54pb fin 2024 à 137pb un an après. En 2025, le marché des *Treasuries* a enregistré une performance totale de 6,2 %.

Le **rendement du Bund allemand à 10 ans** (2,37 % fin 2024) a commencé par se tendre début 2025 dans le sillage des taux longs américains. Durant le premier semestre 2025, le mouvement le plus significatif a été observé le 5 mars lorsque le futur chancelier allemand a présenté un « bazooka budgétaire » prévoyant des dépenses d'infrastructure et de défense permises par la réforme du « frein à l'endettement ». Parallèlement, les dirigeants européens ont approuvé un plan ciblé sur les investissements de défense. Les anticipations d'une croissance plus solide et d'une offre obligataire plus importante dans les prochaines années expliquent le comportement des obligations gouvernementales et leur sous-performance par rapport au marché américain. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont bien sûr pas échappé au début du 2^e trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Le taux à 10 ans allemand, qui avait atteint 2,90 % en mars, est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué, la dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre laissant l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. **Le rendement du Bund allemand à 10 ans a terminé 2025 à 2,86 % (+49pb).** Le taux allemand à 2 ans (2,08 % fin 2024) a profité des 4 baisses des taux directeurs de la BCE au 1^{er} semestre. Il est passé sous 1,70 % au printemps 2025 et termine l'année à 2,12 % (+4pb). La performance annuelle totale des obligations gouvernementales allemandes est négative (-1,4 %) alors que la surperformance des marchés italien, espagnol, portugais, et, plus modestement, français a permis aux obligations gouvernementales de la zone euro d'afficher une performance totale positive (+0,6 %). Le marché des OAT françaises a été affecté par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée qui ont conduit à la dégradation de la note souveraine à l'automne. Fin 2025, les taux français et italiens à 10 ans se sont établis à, respectivement, 3,56 % (+37pb en douze mois) et 3,55 % (+3pb).

DEVISES

L'indice du dollar DXY (calculé face à un panier regroupant l'euro, le yen, la livre sterling, le dollar canadien, la couronne suédoise et le franc suisse), soutenu par une croissance solide de l'économie américaine, a atteint mi-janvier son plus haut depuis novembre 2022. Ce mouvement s'est inversé lorsque de nombreux investisseurs ont considéré que la dépréciation du dollar faisait partie de la stratégie de Donald Trump. Les réactions aux annonces des droits de douane du 2 avril ont été spectaculaires sur le marché des changes. De janvier à avril, l'indice DXY a perdu 9,5 % avant de connaître des variations de moindre amplitude jusqu'à fin 2025. Les différents accords ont convaincu les observateurs que le risque d'une guerre commerciale s'éloignait et que la défiance pour le dollar était, de ce fait, moins justifiée. Les anticipations sur la politique monétaire sont alors redevenues le principal facteur explicatif de l'évolution de la devise américaine. Après avoir perdu 3,9 % puis 7,0 % aux 1^{er} et 2^e trimestres, l'indice du dollar a enregistré des hausses modestes aux 3^e et 4^e trimestres (+0,9 % puis +0,6 %). **En un an, le dollar a perdu 9,4 %**, sa pire performance depuis 2017. Les variations de la **parité EUR/USD** (1,0354 fin 2024) recoupent pour l'essentiel des « mouvements dollar » si bien que les grandes tendances sont les mêmes que celles de l'indice DXY. Après les élections allemandes et les déclarations du nouveau chancelier, l'euro a été dopé au printemps par la perspective de dépenses budgétaires massives pour assurer la souveraineté en matière de défense. La parité EUR/USD s'est dirigée vers 1,18 avant de baisser brusquement fin juillet à l'occasion de l'accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union européenne jugé, dans un premier temps, déséquilibré. Par la suite, la parité a évolué sans direction autour de 1,16 : le dollar a été affaibli par les attentes d'une baisse des taux directeurs américains et l'euro a été soutenu par la perspective de voir le cycle d'assouplissement de la politique monétaire de la BCE toucher à sa fin. **La parité EUR/USD termine à 1,1746 (+13,4 % en douze mois).**

La **parité USD/JPY** a connu des variations trimestrielles heurtées (-4,6 % ; -4,0 % ; +2,7 % ; +6,0 %) qui se soldent par **une performance stable en douze mois (-0,3 % à 156,71)**. La Banque du Japon (BoJ) a augmenté son taux directeur de 25pb le 24 janvier à 0,50 %. Le yen a été soutenu par les anticipations de la poursuite du resserrement à un horizon assez rapproché. Par ailleurs, face aux turbulences qui ont secoué les marchés financiers au printemps, le yen a profité de son caractère de devise refuge et de la baisse du dollar. La parité USD/JPY est ponctuellement passée sous 140 le 22 avril, au plus bas depuis mi-septembre 2024. Le retour à un certain calme sur le front commercial et le reflux des anticipations de remontée des taux directeurs de la BoJ ont par la suite affaibli le yen. Le passage de la parité au-dessus de 154 fin octobre a entraîné de premières déclarations d'officiels japonais sur l'évolution du marché des changes, ce qui n'a pas empêché la parité de se diriger vers 158, proche de ses plus hauts de l'année établis en janvier. La baisse du yen a été accentuée par les tensions géopolitiques entre le Japon et la Chine et par les tensions sur les rendements obligataires japonais (+97pb en douze mois sur le taux à 10 ans). Le 19 décembre, la BoJ a porté son taux directeur à 0,75 % (plus haut depuis 1995).

POLITIQUE DE GESTION :

Nous avons maintenu une structure de portefeuille conforme à l'orientation de gestion et à l'allocation d'actif définie par le conseil de surveillance . Les capitaux sont durablement investis dans l'OPCVM suivant : Parvest Enhanced Cash 6 Months. Nous ajustons le nombre de titres en fonction des flux d'entrées ou de sorties de capitaux.

PERSPECTIVES

En 2025, la croissance de l'économie mondiale a déjoué les pronostics très pessimistes établis après les annonces du *Liberation Day* de Donald Trump sur les droits de douane réciproques. Ces derniers mois, les grandes institutions internationales et les prévisionnistes privés, ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2025 tout en conservant une croissance solide pour 2026. Les conséquences des droits de douane sur la croissance ont été moins importantes qu'attendu et les investissements technologiques ont été beaucoup plus dynamiques qu'envisagé et devraient continuer à soutenir la croissance en 2026. Cet environnement somme toute clément a permis aux actions mondiales de progresser en décembre après des variations heurtées en novembre. Une des sources de volatilité des marchés boursiers au cours des derniers mois, à savoir la crainte d'une bulle de l'Intelligence artificielle (IA), devrait rester présente en 2026.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Dans les grandes économies développées (à l'exception notable du Japon engagé dans un cycle de remontée des taux directeurs), les banques centrales considèrent désormais que leur politique monétaire est proche de la neutralité et ont annoncé en décembre, plus ou moins explicitement, que le cycle d'assouplissement est achevé. La Réserve fédérale américaine devrait toutefois poursuivre la baisse de ses taux directeurs mais les anticipations sont désormais plus prudentes et une pause est envisagée au 1^{er} trimestre. Ces ajustements sur les attentes en matière de politique monétaire n'ont pas semblé inquiéter les investisseurs en actions qui considèrent que les fondamentaux macro et microéconomiques devraient rester porteurs en 2026. Après des ajustements tactiques réalisés au cours du dernier trimestre, nous abordons 2026 avec une surexposition accrue aux actions, notamment émergentes où les valorisations demeurent attractives. Cette exposition nous permet de conserver le thème de l'investissement IA dans nos portefeuilles, après avoir réduit la position sur le Nasdaq 100, tout en offrant une diversification géographique et sectorielle. Sur la poche obligataire, nous privilégions la flexibilité dans nos investissements plutôt que des positionnements directionnels trop affirmés. La diversification est cruciale tout comme la recherche de rendements additionnels, notamment sur la dette émergente et sur certains segments du crédit. En 2026, c'est le portage qui devrait assurer la majeure partie du rendement total.

* * *

Performances

La performance annuelle s'élève à 2.74 % pour la part RE
La performance annuelle s'élève à 2.74 % pour la part Classique
La performance annuelle s'élève à 3.05 % pour la part I

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

04/09/25

Ajout de la possibilité pour le compartiment maître d'investir dans des obligations convertibles contingentes (« CoCos ») ;
Modification des rubriques au sein de la politique d'investissement, conformément au compartiment maître ;
Suppression de la possibilité pour le compartiment maître de recourir au prêt de titres ;
Modification de la définition d'un fonds nourricier.

03/03/25 :

Mise à jour des frais du DIC et de l'article 12 du règlement

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Effet de levier

Montant total du levier au	31/12/2025						
	<table> <tr> <th></th><th>montant total du levier</th></tr> <tr> <td>méthode brute</td><td>99,94%</td></tr> <tr> <td>méthode de l'engagement</td><td>100,00%</td></tr> </table>		montant total du levier	méthode brute	99,94%	méthode de l'engagement	100,00%
	montant total du levier						
méthode brute	99,94%						
méthode de l'engagement	100,00%						
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois							

Tableaux des frais totaux fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects)			% frais directs	% frais indirects
MULTIPAR OBLIG COURT TERME	MULTIPAR OBLIG COURT TERME [RE, C]		0,50%	0,15%
MULTIPAR OBLIG COURT TERME	MULTIPAR OBLIG COURT TERME [Classique, C]		0,50%	0,15%
MULTIPAR OBLIG COURT TERME	MULTIPAR OBLIG COURT TERME [I, C]		0,20%	0,15%
BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M	BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M [X, C]		0,11%	0,02%
Le rapport annuel du fonds maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.				
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09				

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Achat	2 072 109,89
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Achat	1 730 211,59
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Achat	1 263 263,34
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Achat	668 403,95
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Achat	605 755,25
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Vente	28 456 037,36
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Vente	11 238 959,03
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Vente	1 378 918,27
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Vente	703 191,79
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	Vente	585 558,68

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Identifiant d'entité juridique : 989500T529GHEBH91285

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42.2% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au travers de l'investissement dans son fonds maître BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M.

L'ensemble des descriptions, indicateurs, allocations d'actifs, éléments contraignants de la stratégie d'allocation associés au produit financier correspondent à ceux du fonds maître.

1



L'investisseur durable d'un monde qui change

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 42.2%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	35.9%	35.2%	39.0%	42.2%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées

2



L'investisseur durable d'un monde qui change

d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-89B5-7F934948BE63/>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSI. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
- La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

MULTIPAR OBLIG COURT TERME



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP MONEY 3 M I C	Fonds	8,95%	France
EUROBANK SA 2.88 PCT 07-JUL-2028	Finance	1,06%	Grèce
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+1.15 PCT 15-OCT-2031	État	1,05%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.75 PCT 25-FEB-2028	État	1,04%	France
SPAIN (KINGDOM OF) 2.70 PCT 31-JAN-2030	État	1,03%	Espagne
EUROPEAN UNION 3.13 PCT 04-DEC-2030	État	1,03%	Belgique
WALLONIE STATE OF 23-MAR-2026	Billets de trésorerie	1,00%	Belgique
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.75 PCT 15-OCT-2030	État	0,99%	Italie
GOLDMAN SACHS GROUP INC/THE EURIBOR3M+0.80 PCT 23-JAN-2029	Finance	0,96%	États-Unis
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75 PCT 03-JUN-2027	Immobilier	0,95%	République d'Irlande
COENTREPRISE DE TRANSPORT DELECTRICITE 1.50 PCT 29-JUL-2028	Services publics	0,89%	France
BANK OF AMERICA CORP EURIBOR3M+0.60 PCT 30-OCT-2029	Finance	0,87%	États-Unis
KLEPIERRE SA EURIBOR3M+0.62 PCT 12-MAY-2028	Immobilier	0,87%	France
ARGENTUM NETHERLANDS BV 3.50 PCT 01-OCT-2046	Finance	0,84%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF) 2.65 PCT 15-JUN-2028	État	0,84%	Italie

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M., les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 99.7%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 42.2%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : "Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

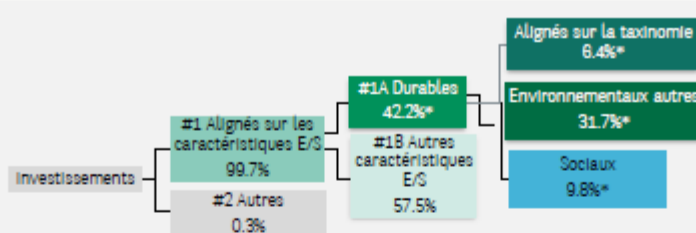
6



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

MULTIPAR OBLIG COURT TERME



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Bancaire	32,7%
Autres	9,8%
Produits de consommation discrétionnaire	7,4%
National	6,9%
Immobilier	6,7%
Services financiers	4,8%
Services industriels	4,1%
Services publics	3,4%
Santé	3,1%
Télécommunications	2,8%
Assurance	2,5%
Matériaux de base	2,4%
Liquidités	2,2%
Produits de consommation courante	2,1%
Billets de trésorerie	2,0%
Produits industriels	1,8%
Vente au détail & de gros - Fournitures	1,6%
Médias	1,2%
Supranationaux	1,0%
Autres	0,9%
Régional & Local	0,6%
Services de consommation discrétionnaire	0,5%
Vente au détail & Gros - Discrétionnaire	0,4%
Logiciels & Services Technologiques	0,2%
Tech Hardware & Semi-conducteurs	0,2%
Produits dérivés	-0,2%

Source de données: BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants sont basés sur les données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction. Le produit financier étant

7

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

nourricier du compartiment BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M., les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxinomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui:

☐ Non:

☐ Gaz fossile

☒ Energie nucléaire

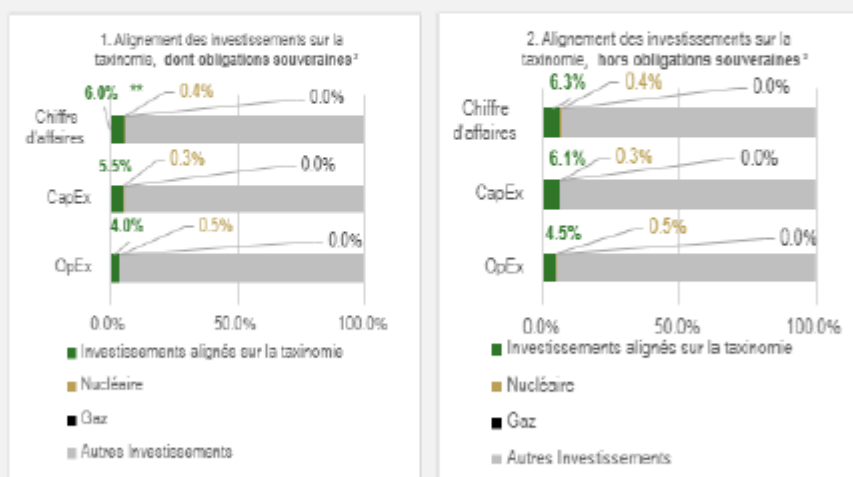
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	0.6%	/	/
2023**	2.0%	/	/
2024***	4.4%	5.0%	3.9%
2025***	6.0%	5.5%	4.0%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 31.7%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 9.8% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

10

- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability - France Investisseur professionnel - BNPP AM](#)



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) ¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	203	48 545
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	167	34 562

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM	187	101
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

MULTIPAR OBLIG COURT TERME
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier MULTIPAR OBLIG COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure Cabessa



2026.04.28 17:55:06 +0200

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	59,664,011.42	91,935,163.75
OPCVM	59,664,011.42	91,935,163.75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	59,664,011.42	91,935,163.75
Créances et comptes d'ajustement actifs	65,527.10	236,079.17
Comptes financiers	59,586.47	91,780.00

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	125,113.57	327,859.17
TOTAL ACTIF I+II	59,789,124.99	92,263,022.92

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	58,041,677.32	88,272,426.78
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1,658,599.06	3,761,797.98
Capitaux propres I :	59,700,276.38	92,034,224.76
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	59,700,276.38	92,034,224.76
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	88,848.61	228,798.16
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	88,848.61	228,798.16
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	59,789,124.99	92,263,022.92

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	163.75	7,097.34
Sous-total Produits sur opérations financières	163.75	7,097.34
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	163.75	7,097.34
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-283,336.63	-243,431.62
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-283,336.63	-243,431.62

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-283,172.88	-236,334.28
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	57,502.48	-23,859.52
Sous-total Revenus nets I = C + D	-225,670.40	-260,193.80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	3,855,372.77	207,751.96
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3,855,372.77	207,751.96
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-584,007.36	11,504.83
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	3,271,365.41	219,256.79
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-874,831.74	3,590,899.68
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-874,831.74	3,590,899.68
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-512,264.21	211,835.31
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1,387,095.95	3,802,734.99
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1,658,599.06	3,761,797.98

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier « **MULTIPAR OBLIG COURT TERME** » sont identiques à ceux du compartiment maître « **ENHANCED BOND 6M** ».

L'objectif de gestion du compartiment maître « **ENHANCED BOND 6M** » est de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de six mois, une performance supérieure à celle de l'indice composite 80 % €str et 20 % du Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI

Le suffixe « 6M » dans le nom du compartiment correspond à la période d'investissement minimale de six mois. Le compartiment n'est pas un Fonds du marché monétaire tel que défini par le Règlement 2017/1131 relatif au marché monétaire.

Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Cette information est disponible dans le Document d'Informations Clés du compartiment maître.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.3000	10.9200	11.3704	11.8311	12.1548
Actif net (en k EUR)	0.01	0.01	194.70	694.25	3,484.31
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	1.0000	17,123.3714	58,680.1271	286,658.8467

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.01	-	-	0.02	0.66
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	-0.05	-0.05	-0.06

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.2917	10.8597	11.3063	11.7644	12.0864
Actif net (en k EUR)	13,087.55	13,216.94	17,505.43	29,177.43	32,926.24
Nombre de titres					
Parts C	1,159,036.4693	1,217,053.5558	1,548,280.8513	2,480,136.3355	2,724,220.5413

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.02	-	-	0.02	0.66
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05	-0.05

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	9.9767	9.6238	10.0496	10.4884	10.8079
Actif net (en k EUR)	50,688.49	46,432.62	57,218.18	62,162.54	23,289.73
Nombre de titres					
Parts C	5,080,656.5898	4,824,743.6063	5,693,556.5098	5,926,784.7081	2,154,861.7224

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.02	-	-	0.02	0.59
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.02	-0.01	-0.01	-0.01	-0.02

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	Admise en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7W3	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « I »	FR001400R7T9	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « RE »	FR0014000Q93	Euro	Dix-Millième	11,3607 euros.	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	• Pour les catégories de parts « Classique » et « RE » : 0,5% l'an (TTC) maximum. • Pour la catégorie de part I : 0,2% l'an (TTC) maximum. Ils incluent les honoraires du commissaire aux comptes. Ils sont perçus mensuellement	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net des OPCVM/FIA sous-jacents	<u>Frais de gestion indirecte</u> : Néant <u>Commission de souscription indirecte</u> : Néant. <u>Commission de rachat indirecte</u> : Néant <u>Autres frais du sous-jacent</u> (notamment taxe d'abonnement) : 0,11% l'an (TTC) maximum de l'actif net des OPCVM/FIA sous-jacents, à la charge du fonds.	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

- Capitalisation pour la part « Classique »
- Capitalisation pour la part « I »
- Capitalisation pour la part « RE »

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la part « Classique »
- Capitalisation pour la part « I »
- Capitalisation pour la part « RE »

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	92,034,224.76	74,918,313.09
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	21,859,930.57	26,234,727.22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-56,891,247.10	-12,681,132.91
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-283,172.88	-236,334.28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3,855,372.77	207,751.96
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-874,831.74	3,590,899.68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	59,700,276.38	92,034,224.76

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	384,142.7294
Nombre de titres rachetés	156,164.0098
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	732,717.5958
Nombre de titres rachetés	488,633.3900
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	801,711.7284
Nombre de titres rachetés	4,573,634.7141
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0014000Q93	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,484,306.77	286,658.8467	12.1548
FR001400R7T9	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	23,289,725.79	2,154,861.7224	10.8079
FR001400R7W3	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	32,926,243.82	2,724,220.5413	12.0864

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	59.59	-	-	-	59.59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	59.59

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	59.59	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	59.59	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU0325599214	BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA	Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	59,664,011.42
TOTAL						59,664,011.42

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	65,527.10
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	65,527.10
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	68,132.29
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	20,716.32
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	88,848.61

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	12,329.36	0.50
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	157,645.26	0.50
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	113,362.01	0.20
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	59,664,011.42
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-17,203.30	-3,373.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	-17,203.30	-3,373.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-17,203.30	-3,373.63
Total	-17,203.30	-3,373.63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	190,972.17	1,656.88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	190,972.17	1,656.88
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	190,972.17	1,656.88
Total	190,972.17	1,656.88
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-162,565.70	-138,765.83
Sommes distribuables au titre du revenu net	-162,565.70	-138,765.83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-162,565.70	-138,765.83
Total	-162,565.70	-138,765.83
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,804,662.19	68,345.45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,804,662.19	68,345.45
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,804,662.19	68,345.45
Total	1,804,662.19	68,345.45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-45,901.40	-118,054.34
Sommes distribuables au titre du revenu net	-45,901.40	-118,054.34
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-45,901.40	-118,054.34
Total	-45,901.40	-118,054.34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,275,731.05	149,254.46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,275,731.05	149,254.46
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,275,731.05	149,254.46
Total	1,275,731.05	149,254.46
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				59,664,011.42	99.94
OPCVM				59,664,011.42	99.94
BNPP ENHANCED BOND 6M XCA	467,806.268	127.54	EUR	59,664,011.42	99.94
Créances				65,527.10	0.11
Dettes				-88,848.61	-0.15
Autres comptes financiers				59,586.47	0.10
TOTAL ACTIF NET			EUR	59,700,276.38	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

MULTIPAR OBLIG COURT TERME

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	59,664,011.42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	125,113.57
Autres passifs (-)	88,848.61
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	59,700,276.38